

PETR PAYS TOLOSAN

Procès-verbal du Conseil Syndical n° 20 du 4 mars 2020

18h - Salle du Conseil Municipal – BOULOC

Votants :

CCHT : Chantal AYGAT, Serge BAGUR, Roland CLEMENCON, Céline FRAYARD, Gilles MARTIN, Sébastien NOEL, Daniel CADAMURO

Nombre de délégués : 47
Quorum : 24
Date de convocation : 25/02/2020

Membres présents : 34
Pouvoir : -

CCCB : Daniel ANTIPOT, Joël CAMART, Gérard GUERCI, Herveline JACOB, Thierry SAVIGNY, Patrice SEMPERBONI, Claude MARIN

C3G : Nicolas ANJARD, Didier CUJIVES, André FONTES, Jean-Claude MIQUEL, Philippe SEILLES, Véronique MILLET, Léandre ROUMAGNAC

CCF : Francis BERGON, Daniel DUPUY, Guy NAVLET, Jacques OF, Colette SOLOMIAC, Edmond AUSSEL, Gilbert COMBIER, Patrick PAPILLAULT

CCVA : Jean-Michel JILIBERT, Gilles JOVIADO, Robert SABATIER, Jean-Marie COURTEMANCHE, Isabelle GAYRAUD

Absents ayant donné pouvoir : -

PREAMBULE

Le Président remercie Madame le Maire d'accueillir ce Conseil Syndical dans sa commune.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Le Président rappelle qu'il convient de nommer, à chaque début de séance du Conseil Syndical un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président demande à l'un des membres de l'Assemblée de se proposer pour être Secrétaire de séance. Madame Véronique MILLET propose sa candidature.

Madame Véronique MILLET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu du Conseil Syndical n°19 – 17 décembre 2019

Il est demandé aux membres du Conseil Syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte rendu du Conseil Syndical du 17 décembre 2019, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation. Aucune remarque ou commentaire n'est formulé.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

3. Compte de Gestion - Compte Administratif 2019

Conformément au Code des Collectivités Territoriales le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et doit, selon le Code des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29 et L 2121- 31, être voté préalablement au compte administratif.

3.1.Compte de Gestion 2019

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Et,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

TRES. L'UNION

Exercice 2019

36000 - PETR PAYS TOLOSAN

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	1 177,83		479,34		1 657,17
Fonctionnement	40 435,11		-31 642,03		8 793,08
TOTAL I	41 612,94		-31 162,69		10 450,25
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	41 612,94		-31 162,69		10 450,25

Considérant :

- Que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,
- Que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

L'approbation du compte de gestion du trésorier syndical pour l'exercice 2019 est soumise au vote du Conseil Syndical.

Adopté à l'unanimité

3.2. Compte Administratif 2019

Le Président se retire, Monsieur Thierry Savigny, prend la présidence de la séance. Il présente le Compte Administratif 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019		
FONCTIONNEMENT		
Ch. 011	Charges à caractère général	101 218,38 €
Ch. 012	Charges de personnels et frais assimilés	149 034,14 €
Ch. 65	Autres charges de Gestion courante	15 398,36 €
Ch. 042	Dotations aux amortissements	3 200,00 €
Total Dépenses de Fonctionnement :		268 850,88 €
002	Excédent antérieur	40 435,11 €
Ch. 74	Dotation, subventions et participations	237 205,33 €
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	3,52 €
Total Recettes de Fonctionnement :		277 643,96 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		8 793,08 €
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019		

Le Compte Administratif 2019 fait apparaître un besoin de financement de **31 642.03 €** à la section de fonctionnement, portant le résultat de clôture de l'exercice 2019 à un excédent cumulé de **8 793.08 €**.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019		
INVESTISSEMENT		
Ch. 21	Immobilisation Corporelles	2 720,66 €
Total Dépenses d'Investissement :		2 720,66 €
001	Excédent antérieur	1 177,83 €
Ch. 40	Amortissements	3 200,00 €
Total Recettes d'Investissement :		4 377,83 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		1 657,17 €
CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019		

Le Compte Administratif 2019 fait apparaître un excédent de **479,34 €** à la section d'investissement, portant le résultat de clôture de l'exercice 2019 à un excédent cumulé de **1 657,17 €** à la section d'investissement.

Adopté à l'unanimité

Les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement étant positifs, il est proposé de se dispenser de délibération d'affectation des résultats, qui seront reportés automatiquement.

Adopté à l'unanimité

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2020 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire

La loi NOTRe introduit le Rapport d'Orientation Budgétaire (cf. Annexe 4) qui constitue la première étape de la procédure budgétaire, base du Débat d'Orientation Budgétaire et conditionne le vote du Budget Primitif.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit présenter les orientations générales du budget de l'exercice 2020.

Il permet d'envisager les tendances prévisibles dans l'évolution des dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement du PETR.

Il permet d'apporter aux délégués les éléments d'informations sur les orientations budgétaires donnant lieu au Débat d'Orientation Budgétaire et doit être acté par délibération.

Le Président rappelle l'engagement pris lors de son élection de ne pas augmenter la participation des communes. Il tient cependant à informer les membres du Conseil Syndical des participations obtenues par les autres PETR de la Région Occitanie et, plus spécifiquement, du département de la Haute-Garonne. L'ensemble de ces PETR ont une participation minimale de 1.5 €. Celle-ci permet, entre autres, de bénéficier de la bonification de la participation de la Région Occitanie, qui, pour le PETR Pays Tolosan est estimée à 15 000.00 € avec, en sus, des possibilités de mutualisation optimisées. Il est important d'informer les membres du Conseil Syndical de cette opportunité et qu'elle soit intégrée lors des prochaines prises de décisions de la prochaine mandature.

Il est proposé pour 2020 :

La **reconduction** de la participation de **1.00 euro** par habitant pour l'année **2020**.

BUDGET PREVISIONNEL 2020						
	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	Ch. 011	Charges à caractère général	284 604,00 €	Ch. 20	Immobilisations incorporelles
Ch. 012		Charges de personnels et frais assimilés	194 520,00 €	Ch. 21	Immobilisation corporelles	18 957,17 €
Ch. 65		Autres charges de Gestion courante	16 831,00 €			
Ch. 022		Dépenses imprévues	15 493,08 €			
Ch. 023		Virement à la section d'investissement	14 000,00 €			
Ch. 042		Dotations aux amortissements	4 500,00 €			
		Total Dépenses de Fonctionnement :		529 948,08 €	Total Dépenses Investissement :	
RECETTES	Ch. 74	Dotation, subventions et participations	521 155,00 €	1068	Excédent capitalisé	1 657,17 €
	R002	Résultat reporté	8 793,08 €	Ch. 021	Virement de la section fonctionnement	14 000,00 €
				Ch. 040	Opération d'Ordre	4 200,00 €
		Total Recettes de Fonctionnement :		529 948,08 €	Total Recette Investissement :	

Le programme d'actions pour 2020 : Les actions proposées ont un coût global de 189 746 €, avec une part d'autofinancement du PETR estimée à 61 035 € (32 %).

ACTION 1 : Territoire numérique et connecté année 2 :

Contexte

L'expérimentation Territoire Numérique et Connecté (TNC) a pour objectif de présenter et valoriser les acteurs économiques (producteurs et acteurs du tourisme) de notre territoire sous la forme d'une application numérique disponible sur smartphone et tablette.

L'application CAP Pays Tolosan est depuis octobre 2019 disponible sur les stores Android et Apple. L'année 2 doit permettre de compléter les informations référencées, de prendre en charge la maintenance et l'hébergement de l'application.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 17 316 € TTC.

ACTION 2 : Etude sur l'impact économique du tourisme en Pays Tolosan

Contexte

En 2012, une étude avait été menée sur l'impact économique du tourisme sur notre territoire intitulée « Le tourisme en Pays Tolosan, quels enjeux ? Quel projet ? ». Les conclusions avaient été surprenantes car jusqu'alors ignorées : 166 000 entrées dans les sites de visites (patrimoine et loisirs), 240 emplois salariés concernant 164 établissements et 14 000 000 € de recettes liées aux dépenses directes et indirectes de la fréquentation touristique sur le territoire.

L'actualisation de cette étude permettra d'apprécier l'évolution du poids de l'économie touristique, d'identifier les nouveaux acteurs et de conforter ou recentrer la stratégie touristique du Pays Tolosan.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 30 000 € TTC.

ACTION 3 : Communication

Contexte

Il convient de prévoir des supports de communication pour :

- L'application Cap Pays Tolosan,
- Le Conseil en Energie Partagé,
- Le Projet Culturel de Territoire
- Réédition de l'atlas d'évaluation du projet de territoire pour préparer l'actualisation du projet de territoire

- Les différents supports pour l'information des élus qui les aideront à actualiser le projet de territoire (supports de communication sur les différents contrats gérés par le PETR, évaluation du projet de territoire...)
- Les supports de communication pour le Projet Alimentaire de Territoire (si la candidature du PETR est retenue)

Le budget prévisionnel de ce projet est de 45 000 € TTC.

ACTION 4 : Coopération « Pépites du Sud-Ouest – de Vins en Découvertes »

Contexte

La coopération est obligatoire dans le cadre du dispositif Leader. Le GAL Pays Tolosan a rencontré des GAL intéressés par une coopération sur la thématique de l'œnotourisme. Elle se décompose en deux grands volets, l'action commune déployée sur tous les GAL de la coopération et des actions locales spécifiques à chacun des GAL.

La coopération « Pépites du Sud-Ouest – de Vins en Découvertes » s'articulera sur ces deux axes :

- l'action commune à tous les GAL : qualification de l'offre œnotouristique, communication et promotion événementielle de l'offre œnotouristique et diversification de l'offre. Les actions communes seront menées sous la responsabilité de l'ADT 82, en partenariat avec les CDT 47, ADT 46 et le CDT 31. La responsabilité technique est confiée à l'ADT 82.

Cette action estimée à 36 000 € est financée dans sa totalité par la mesure 19.3 du dispositif Leader.

La coopération s'articule autour d'une action commune déclinée sur l'ensemble du territoire des participants et d'actions locales sur chaque GAL.

Action locale : Projet Culturel de Territoire du Pays Tolosan

Contexte

Devant les difficultés rencontrées par les acteurs culturels pour accéder à des financements, notamment du dispositif LEADER, il est proposé de réaliser un Projet Culturel de Territoire sur le thème de la vigne et du vin.

Le PETR Pays Tolosan propose, via un appel à projet, de réaliser une programmation culturelle itinérante portée par nos acteurs culturels dans le cadre de cette coopération (5 200 € par EPCI).

Le budget prévisionnel de ce projet est de 26 000 € TTC.

ACTION 5 : Projet Alimentaire Territorial

Contexte

Le PETR Pays Tolosan veut structurer, grâce à la mise en œuvre d'un PAT, une démarche multi-partenariale basée sur des expérimentations initiées ou en projet autour :

- 1) Transformation de l'agriculture du territoire face au changement climatique : préservation du foncier agricole, installation/transmission d'exploitations, évolution des pratiques agronomiques, renforcement de la biodiversité, structuration filière légumière bio et locale de la production à la consommation en circuit court ;
- 2) Accompagnement de la restauration collective pour un approvisionnement prioritairement local et agro-écologique, une diversification des protéines et une réduction du gaspillage alimentaire ;
- 3) Accessibilité de l'alimentation durable : paniers solidaires, événements, ateliers pédagogiques, éducation à l'alimentation ;
- 4) Renforcement de la cohésion territoriale, création d'emplois, valorisation du patrimoine alimentaire, agrotourisme, mobilisation citoyenne, revitalisation économique des centres bourgs (articulation entre producteurs et consommateurs), enjeux d'alimentation durable dans les structures collectives dans un territoire à l'articulation entre métropole et campagnes.

Le budget prévisionnel de ce projet est de 71 430 € TTC.

Les actions proposées ont un coût global de 189 746 €, avec une part d'autofinancement du PETR estimée à 61 035 € (32 %).

Monsieur Jilibert demande si les PETR qui ont une participation d'1,50 euro par habitant ont la compétence SCOT, ce à quoi Monsieur Cujives répond que ce n'est pas lié, tout dépend de qui porte le SCOT (exemple du CD32 qui porte le SCOT sur son périmètre départemental).

Monsieur Camart rappelle que le budget du PETR est contraint, mais qu'en plus de l'apport en ingénierie financière pour le territoire, il faudrait peut-être voir pour accompagner les porteurs de projets à l'animation des projets financés notamment par les fonds européens gérés par le GAL Pays Tolosan, pour assurer leur pérennité.

Monsieur Savigny souligne justement que le PETR Pays Tolosan n'est pas seulement un outil de montage de dossiers de subventions mais surtout une force d'ingénierie à disposition du territoire.

Le Président rappelle l'intérêt du PETR en termes d'articulation entre les différents contrats.

5. Délibération : tenue du Débat D'Orientation Budgétaire 2020

Le Conseil Syndical doit prendre acte que le Débat d'Orientation Budgétaire 2020 s'est tenu sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire. Il doit être acté par délibération.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire est approuvé à l'unanimité
Le Conseil Syndical acte à l'unanimité la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire

QUESTIONS DIVERSES

6. Questions diverses

Madame Céline Frayard, Maire de Thil, intervient sur le financement de son city stade par Leader et exprime son mécontentement sur le traitement de son dossier : le total d'aides passe de 80 à 60 %.

Historique :

1- Dépôt du dossier de demande d'aide Leader

Coût : 32 000 euros

Subventions demandées :

CD 31 : 12 800.00 euros

Leader : 12 799.99 euros : le Comité de Programmation a donc suivi les préconisations du service instructeur et a accordé une aide maximale de 12 799.99 euros.

Autofinancement : 6 400.01 euros (20%)

Lors de la demande de paiement, il s'avère que le Conseil Départemental a accordé une aide de 7 680.00 euros. L'aide Leader a été mécaniquement réduite et se monte à 11 520.00 euros.

2- Paiement :

Cout : 32 000.00 euros

CD 31 : 7 680.00 euros

Leader : 11 520.00 euros

Autofinancement : 12 800.00 euros (40%)

Le président informe le Maire de Thil que l'équipe technique du PETR Pays Tolosan a fait remonter à l'Autorité de Gestion que ce dossier n'a pas été traité équitablement, que ces aides revues à la baisse entraînent le déséquilibre de la section d'investissement d'une petite collectivité (1200 habitants). Il informe le Maire de Thil qu'il a demandé le réexamen du plan de financement, et une réévaluation de l'aide Leader. Il attend un retour positif du service instructeur.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h00.

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Didier Cujives', with a stylized flourish at the end.

Didier CUJIVES